

Kim, Sabrina

De : Kim, Sabrina
Envoyé : Lundi 25 mai 2020 10:23
À : Gordon2, Travis (HC/SC)
Objet : RE : Guangdog

Merci!

De : Gordon2, Travis (HC/SC) <travis.gordon2@canada.ca>
Envoyé : Lundi 25 mai 2020 10:07
À : Kim, Sabrina <Sabrina.Kim@pmo-cpm.gc.ca>
Objet : RE : Guangdog

Oui, on s'en occupe.

De : Kim, Sabrina <Sabrina.Kim@pmo-cpm.gc.ca>
Envoyé : Lundi 25 mai 2020 10:06
À : Gordon2, Travis (HC/SC) <travis.gordon2@canada.ca>
Objet : RE : Guangdog

Merci mon ami. Je pense que votre patronne a été interrogée au BEOG à ce sujet l'autre jour, et elle a dit qu'elle n'avait pas les détails, mais qu'elle ferait un suivi. À titre d'information!

De : Gordon2, Travis (HC/SC) <travis.gordon2@canada.ca>
Envoyé : Lundi 18 mai 2020 18:32
À : Kim, Sabrina <Sabrina.Kim@pmo-cpm.gc.ca>
Objet : Guangdog

À la suite des questions soulevées récemment au sujet des masques KN95, la DIM a examiné tous les arrêtés d'urgence liés aux KN95, notamment celui émis pour le Guangdong Golden Leaves N95.

Nous avons communiqué avec le fabricant pour obtenir des précisions sur tout incident qui lui aurait été signalé.

Dans le cas de cette entreprise, nous avons suffisamment de preuves au dossier pour étayer son autorisation, car pour l'obtenir, le fabricant avait présenté des preuves de fabrication de qualité et des résultats d'essais validés provenant d'installations d'essais indépendantes. Il a été testé comme GB2626-2006 par le Guangdong Testing Institute of Product Quality Supervision. Il figure sur la liste des laboratoires agréés en Chine (CNAS). Le dispositif n'est pas répertorié sur le site Web de la FDA/CDC des États-Unis comme étant accepté ou annulé. Ils ne sont peut-être pas autorisés à les vendre dans le cadre de l'autorisation d'utilisation d'urgence.

À la lumière de l'article publié dans les médias, nous communiquerons avec nos homologues de la FDA aux États-Unis pour vérifier s'ils ont effectivement révoqué leur autorisation, et leur demander quelles mesures ils ont prises ainsi que les données qui ont servi à prendre leur décision.

Nous avons récemment écrit à cette entreprise pour lui demander des compléments d'information, comme un historique de commercialisation. Si nécessaire, nous communiquerons de nouveau avec l'entreprise pour lui demander d'autres preuves. Toute autre mesure nécessaire sera coordonnée avec la DGORAL.

Travis Gordon
Conseiller principal en politiques
613-410-2938